



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Mardi le 7 décembre 2020 à 19 heures 00, se tenait à la salle Anicet-Proulx de Saint-Narcisse-de-Rimouski, une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

Étaient présents à cette séance, la conseillère madame Nancy Gagné et les conseillers messieurs, Jacques Duchesne, Gaston Noël, Guillaume Soucy et Gervais Soucy, faisant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Robert Duchesne.

Le maire, monsieur Robert Duchesne, souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal. La présente séance est tenue à huis clos (*Sans public*) en raison du coronavirus COVID-19 afin respecter les directives de la santé publique du gouvernement du Québec.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté par le maire, monsieur Robert Duchesne et accepté à l'unanimité, sur proposition de monsieur Gervais Soucy, appuyé par monsieur Jacques Duchesne, tel que lu, après y avoir :

→ ajouté les points suivants :

14- Dossiers loisirs :

14.5- Activité «*Parade de Noël*» le 19 décembre 2020 -
Demande de budget ;

14.6- Prix gagné par la Bibliothèque municipale pour le
concours organisé par l'URLS-BSL «*Journée
internationale des bénévoles*» ;

25- Divers :

25.1- Offre d'achat présentée par 9156-5762 Québec
inc. - Lot numéro 4 796 144 du Cadastre du
Québec ;

25.2- Identification d'un chemin municipal - Chemin de
la Montagne Blanche ;

25.3- Opérateur en déneigement ;

en laissant le point «*Divers*» ouvert.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 NOVEMBRE 2020

Il est proposé par monsieur Gervais Soucy, appuyé par madame Nancy Gagné et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue

No. 20201201

No. 20201202



N° de résolution
ou annotation

No. 20201203

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

le 2 novembre 2020, tel que préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, chacun des membres concernés du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

COMPTES À PAYER

Après avoir pris connaissance des bordereaux des comptes à payer, il est proposé par monsieur Jacques Duchesne, appuyé par monsieur Gaston Noël et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement :

Description	Montant
- Bordereau des comptes à payer numéro 20201201 contenant 139 factures pour un montant total à payer de :	142,015.22 \$
- Bordereau des comptes à payer numéro 20201207 contenant 68 factures pour un montant total à payer de :	71,412.90 \$
- Journaux des salaires / Novembre 2020 :	56,968.19 \$
- rémunération brute des employés :	44,086.67 \$
- rémunération des élus :	2,173.20 \$
- équipement de sécurité :	33.60 \$
- obligation parentales :	0.00 \$
- congés de maladie :	192.00 \$
- congés fériés :	0.00 \$
- congés autres :	0.00 \$
- vacances annuelles :	1,060.00 \$
- vacances de départs :	0.00 \$
- allocation non-imposable aux élus :	1,086.57 \$
- salaires / élection :	0.00 \$
- avantages sociaux imposables :	1,115.16 \$
- cotisations de l'employeur :	7,140.05 \$
- frais de téléphone :	80.94 \$
Total des comptes à payer :	270,396.31 \$

Tous ces comptes sont accompagnés du certificat de disponibilité de crédits émis par le secrétaire-trésorier, qui suffit dans l'ensemble aux dépenses mentionnées précédemment.



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, fait la lecture de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire.

Revenus

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, informe les membres du conseil municipal des revenus suivants reçus depuis la dernière séance ordinaire :

Ville de Rimouski	480.00 \$	Amendes et frais perçus pour la période du 01/07/2020 au 30/09/2020.
9006-3538 Québec inc. (Yannick Huet)	466.27 \$	Vente de vieux métaux le 13/11/2020.
Total :	946.27 \$	

Demande au Ministère des Transports du Québec - Réparation des fissures dans le pavage du chemin Duchénier pour le tronçon débutant à la rue industrielle jusqu'au numéro civique 262 - Résolution numéro 20200931

Dans une lettre datée du 17 novembre 2020, monsieur Stéphane Dion, directeur de la coordination et des relations avec le milieu de la direction régionale du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine du Ministère des Transports du Québec, accuse réception de la résolution numéro 20200931 adoptée par le conseil municipal le 8 septembre 2020, et nous informe que ce dit ministère a planifié une intervention dans le secteur concerné en 2021.

Demande au Ministère des Transports du Québec - Installation d'un panneau "arrêt" sur le chemin Duchénier à l'entrée Est du village, déplacement de la signalisation ainsi que la zone de 50 km/h, et installation de bornes flexibles - Résolution numéro 20201005

Dans un courrier électronique daté et reçu le 10 novembre 2020, monsieur Bernard Thériault, responsable des relations avec le milieu secteur Bas-Saint-Laurent de la direction régionale du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine du Ministère des Transports du Québec, accuse réception de la résolution numéro 20201005 adoptée par le conseil municipal le 5 octobre 2020, et nous informe que cette demande sera traitée avec diligence et qu'une réponse nous parviendra dans le meilleur délai.



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie -
Résolution numéro 20201009

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, informe les membres du conseil municipal des correspondances suivantes reçues concernant la résolution numéro 20201009 adoptée le 5 octobre 2020 :

- 1) Lettre datée du 10 novembre 2020 de madame Claudine Lachance, responsable de l'agenda et adjointe de la ministre du Tourisme du Québec, madame Caroline Proulx, accusant réception de cette dite résolution et indiquant que cette communication sera portée à l'attention de la ministre et de son équipe et que ceux-ci en prendront connaissance avec intérêt.
- 2) Courrier électronique daté et reçu le 10 novembre 2020 de monsieur Pierre Châteauvert, directeur des politiques à la Fédération québécoise des municipalités, accusant réception de cette dite résolution et indiquant que toutes les résolutions reçues à la FQM sont portées à la connaissance des professionnels concernés et servent à alimenter les discussions et à bâtir les positions de la FQM dans les différents dossiers qui touchent les municipalités.
- 3) Courrier électronique daté et reçu le 11 novembre 2020 de madame Marie-Hélène Tremblay, attachée politique aux communications du Cabinet du chef parlementaire du Parti Québécois, monsieur Pascal Bérubé, accusant réception de cette dite résolution et indiquant cette communication sera portée à l'attention de leur conseillère politique pour les questions touchant les affaires municipales.

MRC de Rimouski-Neigette - Location de casernes pour l'année 2021

Dans un courrier électronique daté et reçu le 26 novembre 2020, madame Diane Lévesque, secrétaire-réceptionniste à la MRC de Rimouski-Neigette, nous transmet une copie conforme de la résolution numéro 20-326 adoptée le 25 novembre 2020 par le conseil des maires de cette dite MRC, laquelle résolution indique qu'aucun montant ne soit prévu pour la location des casernes dans les municipalités pour l'année 2021, celles-ci étant louées gratuitement, et qu'il est de plus entendu qu'une analyse sera effectuée en prévision de l'année 2022 selon la résultante de l'étude d'optimisation.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Renouvellement de cotisation auprès de la Corporation La Route des Monts Notre-Dame pour l'année 2021

No. 20201204

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par madame Nancy Gagné, appuyé par monsieur Gervais Soucy et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte et autorise le renouvellement de l'adhésion de la municipalité auprès de la Corporation touristique de la Route des Monts Notre-Dame pour l'année 2021, et cela au coût de 1 485 \$ (990 habitants / 2020 x 1,50 \$/habitant), et par conséquent en autorise le paiement lorsque la facture officielle sera produite.

Municipalité alliée contre la violence conjugale

No. 20201205

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (*article 1*) ;

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Guillaume Soucy, appuyé par monsieur Jacques Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski proclame «**La municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski**» municipalité alliée contre la violence conjugale.

Offre de services de Castonguay, société d'avocats - Service de consultation «Première ligne»

No. 20201206

Il est proposé par monsieur Gaston Noël, appuyé par monsieur Gervais Soucy et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne donne pas suite à l'offre de services de



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Castonguay, société d'avocats - Service de consultation «*Première ligne*» (Lettre datée du 2 décembre 2020), cette dite offre étant jugée comme non essentielle et ne répondant pas aux besoins de la Municipalité.

QUESTIONS ET SUGGESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a aucune question de l'assemblée, puisque celle-ci est tenue à huis clos (*Sans public*).

RAPPORT SUR LES PLAINTES TRAITÉES DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION ORDINAIRE

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, dépose à la table du conseil, une copie du «*Registre des plaintes - Demandes de services*» reçues pour le mois de novembre 2020, contenant trois (3) dossiers portant le numéro 013 au 015.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU QUE le conseil municipal doit, en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec L.R.Q., chapitre C-27.1*, établir, avant le début de chaque année civile, un calendrier de ses séances ordinaires en fixant, pour l'année visée, le jour, l'heure du début et l'endroit de chacune de ces dites séances ;

POUR CET TE RAISON, il est proposé par monsieur Gaston Noël, appuyé par madame Nancy Gagné et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski fixe la tenue de ses séances ordinaires pour l'année 2021, selon le calendrier suivant, étant établi que ces séances se tiendront à compter de 19 heures 00 dans la salle Anicet-Proulx de Saint-Narcisse-de-Rimouski (8, rue du Parc, Saint-Narcisse-de-Rimouski) :

<u>Date</u>	<u>Jour</u>	
11 janvier 2021	Lundi	2^e
1 ^{er} février 2021	Lundi	1 ^{er}
1 ^{er} mars 2021	Lundi	1 ^{er}
6 avril 2021	Mardi	1^{er}
3 mai 2021	Lundi	1 ^{er}
7 juin 2021	Lundi	1 ^{er}
5 juillet 2021	Lundi	1 ^{er}
2 août 2021	Lundi	1 ^{er}
7 septembre 2021	Mardi	1^{er}
4 octobre 2021	Lundi	1 ^{er}
15 novembre 2021	Lundi	3^e
6 décembre 2021	Lundi	1 ^{er}



MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES CONCERNANT LE SERVICE D'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

No. 20201208

Il est proposé par monsieur Jacques Duchesne, appuyé par monsieur Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le rapport qui suit relativement à l'établissement du surplus (*Excédent des recettes sur les dépenses*) du service d'enlèvement de la neige pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019 et par conséquent, autorise le virement de la somme de **410,40 \$** du «*Surplus général accumulé non affecté*» (*Poste comptable numéro 55-991-00-000*) à la «*Réserve pour le service d'enlèvement de la neige*» (*Poste comptable numéro 55-936-00-000*), laquelle somme vient augmenter la réserve qui servira ultérieurement pour le financement des services à rendre dans ce domaine d'activités :

SERVICE D'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE				
ÉTATS DES RECETTES ET DÉPENSES				
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019				
Numéro de compte et description		Budget	Réel	Écart
01-211-10-000	Taxe foncière générale	159 744 \$	159 744,00 \$	0,00 \$
01-234-33-000	Revenus / Contrat MTQ	267 964 \$	288 409,35 \$	20 445,35 \$
01-233-99-000	Autres revenus (Assurance)	0 \$	0,00 \$	0,00 \$
03-400-33-000	Affectation surplus / Déneigement	0 \$	0,00 \$	0,00 \$
02-330-00-xxx	Section / Enlèvement de la neige	-377 356 \$	-397 499,93 \$	-20 143,93 \$
02-921-38-840	Intérêts / Financement / Enl. neige R306	-14 052 \$	-13 943,02 \$	108,98 \$
03-541-38-000	Capital / Financement / Enl. neige R306	-36 300 \$	-36 300,00 \$	0,00 \$
22-330-10-999	Immobilisations/Équipements & bâtiment	0 \$	0,00 \$	0,00 \$
TOTAL :		0 \$	410,40 \$	410,40 \$
Excédent des recettes sur les dépenses (surplus) :				410,40 \$



MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES CONCERNANT LA GESTION DES BOUES D'INSTALLATIONS SEPTIQUES POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

No. 20201209
N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par madame Nancy Gagné, appuyé par monsieur Jacques Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le rapport qui suit relativement à l'établissement du déficit (*Excédent des dépenses sur les recettes*) du service de gestion des boues d'installations septiques pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019 et par conséquent, autorise le virement de la somme de **447,21 \$** de la «**Réserve pour gestion des boues d'installations septiques**» (Poste comptable numéro 55-933-00-000), au «**Surplus général accumulé non affecté**» (Poste comptable numéro 55-991-00-000), cette dite somme servant à combler le déficit de ce service pour l'année 2019 lequel déficit fut absorbé par le surplus général accumulé non affecté :

GESTION DES BOUES D'INSTALLATIONS SEPTIQUES
ÉTATS DES RECETTES ET DÉPENSES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Numéro de compte et description		Dépenses	Recettes
01-212-19-000	Taxes / Boues d'installations septiques	0,00 \$	34 561,00 \$
01-234-49-000	Autres revenus	0,00 \$	360,00 \$
03-400-45-000	Appropriation des surplus B.I.S. affectés	0,00 \$	716,00 \$
02-490-00-410	Honoraires professionnels / B.I.S.	0,00 \$	0,00 \$
02-490-00-449	Contrat / Boues d'installations septiques	36 084,21 \$	0,00 \$
TOTAL :		36 084,21 \$	35 637,00 \$
Excédent des dépenses sur les recettes (déficit) :			-447,21 \$

ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DOMESTIQUE POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

No. 20201210

Il est proposé par monsieur Gaston Noël, appuyé par monsieur Gervais Soucy et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le rapport qui suit relativement à l'établissement du surplus (*Excédent des recettes sur les dépenses*) des services d'aqueduc et d'égout domestique réalisé pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019 et par conséquent, autorise le virement de la somme de **18 722,28 \$** du «**Surplus général accumulé non affecté**» (Poste comptable numéro 55-991-00-000) à la «**Réserve d'aqueduc et d'égout domestique**» (Poste comptable numéro 55-931-00-000), laquelle somme servira ultérieurement



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

pour des projets d'immobilisation ou à l'exploitation reliés aux services
d'aqueduc et d'égout domestique :

RÉSEaux D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DOMESTIQUE

ÉTATS DES RECETTES ET DÉPENSES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Numéro de compte et description	Dépenses	Recettes
01-212-11-000 Taxes aqueduc	0,00 \$	72 859,21 \$
01-212-12-000 Taxes d'égout domestique	0,00 \$	82 674,66 \$
01-234-17-000 Recouvrement de tiers (<i>Machinerie</i>)	0,00 \$	64,40 \$
01-234-18-000 Recouvrement de tiers (<i>Matériel</i>)	0,00 \$	0,00 \$
01-234-19-000 Recouvrement de tiers (<i>Main-d'oeuvre</i>)	0,00 \$	66,90 \$
01-234-41-000 Services rendus Aqueduc	0,00 \$	0,00 \$
02-412-00-xxx Purification et traitement de l'eau potable	52 622,01 \$	0,00 \$
02-413-00-xxx Entretien du réseau d'aqueduc	10 512,90 \$	0,00 \$
02-414-00-xxx Traitement des eaux usées (45 910,78 \$ x 80 %)	36 728,62 \$	0,00 \$
02-415-00-xxx Entretien du réseau d'égout domestique	6 144,51 \$	0,00 \$
02-921-42-840 Paiement intérêts / Travaux SQAÉ (397,47 \$ x 80 %)	317,98 \$	0,00 \$
02-921-46-840 Paiement intérêts / Réseau d'égouts domestiques / Chemin Duchénier R-283 (4 337,15 \$ x 92 %)	3 990,18 \$	0,00 \$
02-921-47-840 Paiement intérêts / Aqueduc rue des Cèdres / R-299 (12 %) & subvention PRÉCO	497,42 \$	303,00 \$
02-921-48-840 Paiement intérêts / Egouts rue des Cèdres / R-299 (28 %) & subvention PRÉCO	1 160,62 \$	708,00 \$
03-541-41-000 Remboursement capital / Travaux SQAÉ (11 245,81 \$ x 80 %)	8 996,65 \$	0,00 \$
03-541-46-000 Remboursement capital / Réseau d'égouts domestiques / Chemin Duchénier R-283 (15 300,00 \$ x 92 %)	14 076,00 \$	0,00 \$
03-541-47-000 Remboursement capital / Aqueduc rue des Cèdres / R-299 (12 %) & subvention PRÉCO	4 668,00 \$	2 866,00 \$
03-541-48-000 Remboursement capital / Egouts rue des Cèdres / R-299 (28 %) & subvention PRÉCO	10 892,00 \$	6 687,00 \$
21-712-00-000 Affectation réserve "Aqueduc - Égout domestique"	0,00 \$	0,00 \$
22-412-xx-000 Immo. purification & traitement eau	0,00 \$	0,00 \$
22-413-xx-000 Immo. réseau d'aqueduc	0,00 \$	0,00 \$
22-414-xx-000 Immo. épuration des eaux usées	0,00 \$	0,00 \$
22-415-xx-000 Immo. réseau d'égout domestique	0,00 \$	0,00 \$
03-400-40-000 Affectation réserve "Aqueduc - Égout domestique"	0,00 \$	3 100,00 \$
TOTAL :	150 606,89 \$	169 329,17 \$
Excédent des recettes sur les dépenses (surplus) :		18 722,28 \$



MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

AFFECTATION DU MONTANT DÉCRÉTÉ EN 2019 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION

No. 20201211
N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le 5 mars 2018, le règlement numéro 346 intitulé **«Règlement concernant la création d'une réserve financière pour l'équilibration du rôle d'évaluation»** ;

ATTENDU QU'un montant de 4 800 \$ a été inscrit au budget 2019 et qu'il devient maintenant requis d'affecter ce dit montant dans cette dite réserve financière pour l'équilibration du rôle d'évaluation puisque cette dite écriture a été omise lors de la production du rapport financier 2019 et que cette dite somme s'est retrouvé dans le surplus accumulé général non affecté ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par madame Nancy Gagné, appuyé par monsieur Jacques Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte et autorise le virement de la somme de **4 800,00 \$** du **«Surplus général accumulé non affecté»** (Poste comptable numéro 55-991-00-000) à la **«Réserve financière pour l'équilibration du rôle d'évaluation»** (Poste comptable numéro 55-937-00-000).

ENTENTE INTERMUNICIPALE - SYSTÈME DE VIDÉOCONFÉRENCE

No. 20201212

ATTENDU QUE la MRC de Rimouski-Neigette a fait l'acquisition de deux (2) systèmes de vidéoconférence ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC souhaite que l'un de ses systèmes soit installé dans le secteur Sud du territoire afin de pouvoir servir aux municipalités concernées, soit Esprit-Saint, La Trinité-des-Monts, Saint-Marcellin et Saint-Narcisse-de-Rimouski ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski est apparue comme la meilleure option pour l'installation dans le secteur Sud du territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski et la MRC de Rimouski-Neigette désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à un système de vidéoconférence ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Guillaume Soucy, appuyé par monsieur Gervais Soucy et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte l'entente intermunicipale relative au système de vidéoconférence avec la MRC de Rimouski-Neigette, tel que soumise, et par conséquent autorise le maire, monsieur Robert Duchesne, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage,



N° de résolution
ou annotation

No. 20201213

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

à signer, pour et au nom de la Municipalité, cette dite entente ainsi que tous les documents accessoires requis à cette fin.

DOSSIERS LOISIRS

Démission de la technicienne en loisirs et développement, madame Isabelle Lapointe

ATTENDU QUE dans une lettre datée du 24 novembre 2020, madame Isabelle Lapointe, nous annonce qu'elle quittera ses fonctions de technicienne en loisirs et développement le 12 décembre 2020 ;

ATTENDU QUE celle-ci ajoute toutefois qu'elle se dit disposée pour la formation de la prochaine personne qui occupera ce poste ;

ATTENDU QUE, bien que cette démission n'est pas souhaitée par la Municipalité, le conseil municipal, après avoir exploré diverses options, n'a pas d'autre choix que d'accepter cette dite démission ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par madame Nancy Gagné, appuyé par monsieur Jacques Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte la démission de madame Isabelle Lapointe, à titre de technicienne en loisirs et développement comme étant effective en date du 12 décembre 2020.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte que madame Isabelle Lapointe procède à la formation de la prochaine personne qui occupera le poste de technicien/technicienne en loisirs et développement, le tout selon les mêmes conditions salariales que celles qui sont présentement en vigueur.

Poste de technicien/technicienne en loisirs et développement -
Recommandation du comité de sélection à la suite de l'offre d'emploi publiée le 14 septembre 2020

No. 20201214

ATTENDU QUE des trois (3) candidatures reçues pour le poste de technicien/technicienne en loisirs et développement, suite à l'offre d'emploi publiée le 14 septembre 2020, une candidature n'a pas été retenue car elle provenait d'un autre pays, une autre personne s'est elle même retirée des candidatures car elle a finalement reçu une promotion dans son emploi actuel, laissant ainsi une seule candidature potentielle pour ce poste ;

ATTENDU QUE cette dernière personne a été rencontrée par les membres du comité de sélection définit par le conseil municipal à cette fin, lors d'une entrevue tenue mercredi le 18 novembre 2020 ;



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection recommandent unanimement de ne pas retenir cette dite personne, celle-ci ayant été jugée comme ne répondant pas aux attentes de la Municipalité pour ce poste à combler ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Gaston Noël, appuyé par monsieur Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, suite à la recommandation du comité de sélection mis en place pour le poste de technicien/technicienne en loisirs et développement, ne retienne aucune des candidatures reçues.

Nouvelle offre d'emploi pour le poste de **“Technicien/Technicienne en loisirs et développement”**

Il est proposé par monsieur Gervais Soucy, appuyé par madame Nancy Gagné et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, pour procéder à la publication d'une offre d'emploi pour le poste de **«Technicien/technicienne en loisirs et développement»** selon les indications déposées par ce dernier dans un projet d'affichage d'offre d'emploi.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski forme un comité de sélection ayant comme mandat de recevoir et analyser les candidatures reçues pour ce poste, procéder aux entrevues, ainsi que pour déposer des recommandations au conseil municipal sur le choix de la personne à retenir pour ce poste, ce dit comité étant donc formé des personnes suivantes :

- Monsieur Gilles Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier ;
- Monsieur Jacques Duchesne, conseiller municipal ;
- Monsieur Guillaume Soucy, conseiller municipal ;
- Monsieur Robert Duchesne, maire.

Exploitation de la patinoire extérieure ainsi que le Centre multifonctionnel des loisirs, de la culture et des sports pour la saison hivernale 2020-2021

Il est proposé par monsieur Gervais Soucy, appuyé par monsieur Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski décrète que la patinoire municipale extérieure devra être préparée dès que possible en fonction des conditions climatiques, pour être exploitée selon les directives de la santé publique du gouvernement du Québec.



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Quant au Centre multifonctionnel des loisirs, de la culture et des sports, ce dit bâtiment devra être maintenu fermé (*Donc sans accès au public*) et cela jusqu'à avis contraire, le tout pour assurer une meilleure gestion des rassemblements publics et permettre un meilleur respect des règles sanitaires qui sont parfois difficilement applicables.

De plus, en ce qui concerne la glissade, celle-ci sera ouverte au public selon les directives de la santé publique du gouvernement du Québec.

Pour ce qui est de la patinoire municipale ainsi que pour la glissade, l'éclairage devra se faire par les contrôles en place et les minuterries devront être ajustées selon l'horaire permis.

Enfin, l'ensemble de ces décisions concernant le présent point à l'ordre du jour s'appliquent à la situation actuelle et pourraient, le cas échéant, être révisées selon les développements et nouvelles règles à respecter dans le cadre de la pandémie du coronavirus COVID-19.

Activité «Parade de Noël» le 19 décembre 2020 - Demande de budget

No. 20201217

Il est proposé par monsieur Guillaume Soucy, appuyé par monsieur Jacques Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte la recommandation (CML#20201207) du comité municipal des loisirs de Saint-Narcisse-de-Rimouski et par conséquent autorise la tenue de l'activité «**Parade de Noël**» devant être organisée le 19 décembre 2020, le tout en respectant les directives de la santé publique du gouvernement du Québec.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise un budget maximal de 300 \$ pour cette dite activité, laquelle dépense sera affectée au compte "*activités spéciales en loisirs*".

Advenant des changements concernant les directives à respecter établis par la santé publique du gouvernement du Québec concernant la pandémie du coronavirus COVID-19, l'organisation de cette dite activité devra être adaptée en conséquence.

Prix gagné par la Bibliothèque municipale pour le concours organisé par l'URLS-BSL «Journée internationale des bénévoles»

No. 20201218

Il est proposé par madame Nancy Gagné, appuyé par monsieur Guillaume Soucy, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accueille avec plaisirs le prix gagné par la



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Bibliothèque municipale dans le cadre du concours organisé par l'URLS du Bas-Saint-Laurent sous le thème « **Journée internationale des bénévoles** », et accepte la recommandation de la responsable de la Bibliothèque municipale, madame Louise Brouillette, soit de placer ce dit prix gagné, soit 250 \$, en réserve pour être utilisé à l'achat de livres durant l'année 2021.

Il est de plus résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, à faire les écritures comptables requises pour l'exécution de la présente résolution.

SUBVENTION(S) DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET "PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION" (DOSSIER NUMÉRO 00029918-1-10015(01)-2020-06-10-11)

Il est proposé par monsieur Gervais Soucy, appuyé par madame Nancy Gagné et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

1. Approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la route de l'Église, (Dossier numéro 00029918-1-10015(01)- 2020-06-10-11) pour un montant total subventionné de 5 367,00 \$, soit 2 146,80 \$/2020-2021, 2 146,80 \$/2021-2022, et 1 073,40 \$/2022-2023, le tout conformément aux exigences du ministère des Transports ;
2. Atteste que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur ces dits chemins dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué ;
3. Atteste que le coût total net des travaux réalisés pour l'année 2020 est de 7 869 \$, conformément au rapport préparé à cet effet par monsieur Gilles Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité.

SUBVENTION(S) DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET "PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION" (DOSSIER NUMÉRO 0029831-1-1015(01) -20250-06-10-8)

Il est proposé par monsieur Gaston Noël, appuyé par monsieur Jacques Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

1. Approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Duchénier, le chemin du Petit-Lac-Macpès et la route



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

de l'Église, (Dossier numéro 00029831-1-10015(01)-2020-06-10-8) pour un montant total subventionné de 18 500,00 \$ pour l'année 2020-2021, le tout conformément aux exigences du ministère des Transports ;

2. Atteste que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur ces dits chemins dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué ;
3. Atteste que le coût total net des travaux réalisés pour l'année 2020 est de 23 286, \$, conformément au rapport préparé à cet effet par monsieur Gilles Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité.

CLUB SPORTIF POPULAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT - SENTIER DE MOTONEIGES TRANS-QUÉBEC #35 - TRAVERSES DE ROUTES DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

No. 20201221

ATTENDU QUE dans un courrier électronique daté et reçu le 7 décembre 2020, monsieur Jean-François Deschênes, secrétaire pour le Club sportif populaire du Bas-Saint-Laurent inc., s'adresse à notre municipalité pour obtenir une confirmation des autorisations accordées pour les traverses de routes relatives au sentier de motoneiges Trans-Québec #35 traversant notre territoire et demande que ces autorisations soient accordées non seulement pour la saison 2020-2021 mais aussi pour les saisons subséquentes, soit jusqu'à ce que le sentier demeure sans modification ;

ATTENDU QUE pour notre municipalité, trois (3) secteurs sont concernés, soit :

1) Chemin Duchénier (à l'Ouest du village) :

À la limite du lot # 41 (Lot 4 797 593 du Cadastre du Québec) ;

2) Chemin des Trois-Lacs :

Le sentier emprunte l'emprise nord du chemin des Trois-Lacs du lot # 41 (Lot 4 797 680 du Cadastre du Québec) jusqu'au lot # 44 (Lot 4 798 042 du Cadastre du Québec) soit une distance d'environ 800 mètres. La traverse du chemin des Trois-Lacs en direction sud s'effectue à ce dernier endroit ;

3) Route de l'Église :

Le sentier longe la rue Industrielle (Côté nord) avant d'emprunter l'emprise est de la route de l'Église sur environ 60 mètres, avant de traverser en direction ouest (Au nord du numéro civique 152 de la route de l'Église) ;



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis qu'il y a lieu d'accorder les autorisations requises pour les fins recherchées ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Gaston Noël, appuyé par monsieur Jacques Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte d'accorder les autorisations requises pour les traverses de routes relatives au sentier de motoneiges Trans-Québec #35 traversant notre territoire, et ceci telles qu'elles sont décrites précédemment, le tout pour la saison 2020-2021, ainsi que pour les saisons subséquentes, donc valable tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas de modification en ce qui concerne les traverses de routes du tracé de ce dit sentier de motoneiges.

DEMANDE SALARIALE DE L'OPÉRATEUR DE NIVELEUSE, MONSIEUR JACQUES SOUCY

ATTENDU QUE l'opérateur de niveleuse, monsieur Jacques Soucy, a demandé une augmentation de salaire pour le poste d'opérateur de niveleuse, et cela pour être effectif à compter du 9 novembre 2020 ;

ATTENDU QUE cette demande est jugée acceptable ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Gaston Noël, appuyé par monsieur Gervais Soucy et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte cette dite demande de monsieur Jacques Soucy, et par conséquent accepte la grille de rémunération 2020 - Annexe «L».

MOTION DE CONDOLÉANCES POUR LE DÉCÈS DE MADAME MADELEINE SOUCY

Il est proposé par monsieur Gaston Noël, appuyé par monsieur Gervais Soucy et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski adresse une motion de condoléances à la famille et aux amis de madame Madeleine Soucy décédée le 17 novembre 2020, et de façon plus particulière à monsieur Jacques Bélanger, conseiller municipal et fils de la défunte.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise le paiement d'un don in memoriam au montant de 50 \$ à la *Fondation du Centre hospitalier régional de Rimouski*.



No. 20201224

N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION AUPRÈS DE RÉSEAU ENVIRONNEMENT

Il est proposé par monsieur Gaston Noël, appuyé par madame Nancy Gagné et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte et autorise le renouvellement de l'adhésion de la municipalité auprès de Réseau Environnement pour l'année 2021, et cela au coût de 321,93 \$, taxes incluses, et par conséquent en autorise le paiement dès que possible.

Ainsi, les personnes désignées pour représenter la municipalité auprès de cet organisme sont monsieur Gerry Chapman, opérateur en eau potable et eaux usées ainsi que le nouvel inspecteur municipal qui devrait être nommé incessamment.

OFFRE DE SERVICES - ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I (LOT NUMÉRO 7 796 144 DU CADASTRE DU QUÉBEC)

Il est proposé par madame Nancy Gagné, appuyé par monsieur Jacques Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte l'offre de services numéro P2006353 déposée le 19 novembre 2020 par monsieur Cédric Sirois, de Englobe Corp., concernant l'évaluation environnementale de site phase 1 pour le lot numéro 4 796 144 du Cadastre du Québec, le tout tel que proposé dans la dite offre et dont les honoraires et dépenses pour les travaux à exécuter s'élèvent à 1 900,00 \$, plus les taxes applicables, et par conséquent lui accorde ce contrat.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski mandate et autorise le maire, monsieur Robert Duchesne, à signer pour et au nom de la Municipalité, la convention de prestation de services à intervenir entre la Municipalité et Englobe Corp, ainsi que tous documents accessoires nécessaires à cette fin.

OFFRE DE SERVICES - PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET DE LOTISSEMENT (LOT NUMÉRO 7 796 144 DU CADASTRE DU QUÉBEC)

No. 20201226

Il est proposé par madame Nancy Gagné, appuyé par monsieur Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte l'offre de services déposée le 2 décembre 2020 par monsieur Sylvain Dubois, de Enclume, concernant l'élaboration d'un **«Plan de développement et de lotissement pour le lot numéro 7 796 144 du Cadastre du Québec»** le tout tel que proposé dans la dite offre et dont les honoraires et dépenses pour les travaux à exécuter s'élèvent à 3 627,00 \$ (Travaux de base : 2 877,00 \$ + visite terrain : 750,00 \$), plus les taxes applicables, et par conséquent lui accorde ce contrat.



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Il est de plus résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski mandate et autorise le maire, monsieur Robert Duchesne, à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat à intervenir entre la Municipalité et Enclume, ainsi que tous documents accessoires nécessaires à cette fin.

DEMANDE D'AUTORISATION RÉVISÉE À LA CPTAQ DE MONSIEUR HAROLD THIBEAULT ET DE MADAME JACQUELINE BRISSON (DOSSIER MUNICIPAL No. CPTAQ-2019-001 & DOSSIER No. 425802 À LA CPTAQ)

No. 20201227

ATTENDU QUE dans une lettre datée du 2 novembre 2020 et reçue au bureau municipal le 5 novembre 2020, monsieur Harold Thibeault et madame Jacqueline Brisson, amendent leur demande d'autorisation (*Numéro 425802*) à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (*CPTAQ*), soit en annulant les dispositions de leur demande initiale pour la remplacer par une demande modifiée touchant uniquement le lot numéro 5 191 448 du Cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE le libellé de cet amendement consiste à demander à la CPTAQ d'autoriser l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture de toute la partie du lot numéro 5 191 448 du Cadastre du Québec, qui est situé au Sud-Ouest de l'îlot déstructuré, lequel îlot comprend la majeure partie de ce dit lot, soit pour ainsi permettre à madame Jacqueline Brisson l'aliénation de tous ses droits indivis dans ce dit lot en faveur de monsieur Harold Thibeault ;

ATTENDU QUE cet amendement ne change pas la position de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski concernant les points 1) à 11) adoptés dans la résolution numéro 20191025c le 7 octobre 2019, plus précisément au deuxième attendu de cette dite résolution, laquelle résolution est déjà déposée dans le dossier de la CPTAQ ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Jacques Duchesne, appuyé par monsieur Gervais Soucy et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte et donne son approbation à l'amendement de la demande d'autorisation (*Numéro 425802*) déposé à la Commission de protection du territoire agricole en date du 2 novembre 2020 par monsieur Harold Thibeault et madame Jacqueline Brisson, lequel amendement consiste à annuler les dispositions de leur demande initiale pour la remplacer par une demande modifiée touchant uniquement le lot numéro 5 191 448 du Cadastre du Québec, soit pour ainsi permettre d'autoriser l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture de toute



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

la partie du lot numéro 5 191 448 du Cadastre du Québec, et de permettre à madame Jacqueline Brisson l'aliénation de tous ses droits indivis dans ce dit lot en faveur de monsieur Harold Thibeault, le tout puisque cette dite demande respecte la réglementation municipale et ses orientations de développement.

COVID-19

Fermeture du bureau municipal

No. 20201228

Il est proposé par monsieur Guillaume Soucy, appuyé par monsieur Gervais Soucy et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski décrète que l'accès public au bureau municipal devient interdit à compter de la présente et cela jusqu'à avis contraire, le tout afin de protéger le personnel essentiel au fonctionnement administratif de la Municipalité en cette période de pandémie du coronavirus COVID-19, plus particulièrement en raison que notre municipalité est maintenant classée au palier 4 (*Zone rouge*) de cette dite pandémie.

Bibliothèque municipale

No. 20201229

Il est proposé par monsieur Jacques Duchesne, appuyé par monsieur Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski décrète que les activités de la Bibliothèque municipale seront, à compter de la présente, maintenues selon les directives de la santé publique du gouvernement du Québec, donc conformément aux règles à respecter du palier 4 (*Zone rouge*) de la pandémie du coronavirus COVID-19, et cela jusqu'à avis contraire.

Glissade extérieure

No. 20201230

Il est proposé par madame Nancy Gagné, appuyé par monsieur Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski décrète que les activités de la glissade municipale seront, à compter de la présente, maintenues selon les directives de la santé publique du gouvernement du Québec, donc conformément aux règles à respecter du palier 4 (*Zone rouge*) de la pandémie du coronavirus COVID-19, et cela jusqu'à avis contraire.

OFFRE D'ACHAT PRÉSENTÉE PAR 9156-5762 QUÉBEC INC. - LOT NUMÉRO 4 796 144 DU CADASTRE DU QUÉBEC

No. 20201231

ATTENDU QUE monsieur Roger-Yves Soucy, président de l'entreprise 9156-5762 Québec inc., a déposé une offre d'achat à la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski pour l'acquisition du lot numéro 4 796 144 du Cadastre du Québec, et cela afin d'y ériger un immeuble à logements ;



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

ATTENDU QUE cette offre d'achat nécessite certaines modifications ou précisions, entre autres aux articles 3.2, 3.3, 3.8, 5.1 et 7.0 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal, précédemment dans la présente séance ordinaire, a autorisé une évaluation environnementale de site phase 1 pour ce dit lot donc que les résultats de cette dite évaluation seront connus ultérieurement ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Gaston Noël, appuyé par monsieur Gervais Soucy et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski reporte l'étude de l'offre d'achat de monsieur Roger-Yves Soucy, président de l'entreprise 9156-5762 Québec inc., pour l'acquisition du lot numéro 4 796 144 du Cadastre du Québec, à une séance ultérieure, et cela pour permettre :

- 1) De recevoir le résultat de l'évaluation environnementale de site phase 1 pour ce dit lot ;
- 2) La modification ou précision de certains articles de cette dite offre d'achat.

IDENTIFICATION D'UN CHEMIN MUNICIPAL - CHEMIN DE LA MONTAGNE BLANCHE

Il est proposé par monsieur Jacques Duchesne, appuyé par madame Nancy Gagné et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski demande à la Commission de Toponymie du Québec d'officialiser le nom de «**Chemin de la Montagne Blanche**» pour le chemin municipal situé sur le Rang VIII du Canton Macpès et débutant à la route de la Réserve-de-Rimouski pour se diriger vers l'Ouest, le tout selon le croquis joint en annexe, ce dit chemin se situant au pied de la Montagne Blanche déjà officialisée par la Commission de Toponymie du Québec.

OPÉRATEUR EN DÉNEIGEMENT

Il est proposé par monsieur Guillaume Soucy, appuyé par madame Nancy Gagné et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski procède à l'engagement de monsieur Norman Page, à titre d'opérateur en déneigement à temps régulier pour la période du 7 décembre 2020 au 17 avril 2021, et cela en remplacement de l'opérateur monsieur Louis-André Santerre, ce dernier devant s'absenter pour raison de maladie sans date définie.

Ainsi, monsieur Page rejoint donc l'équipe des opérateurs réguliers en déneigement de la Municipalité et cela pour la saison 2020-2021 et sera rémunéré selon le même principe que les autres opérateurs réguliers en déneigement.



N° de résolution
ou annotation

No. 20201234

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

QUESTIONS ET SUGGESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a aucune question de l'assemblée, puisque celle-ci est tenue à huis clos (*Sans public*).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Nancy Gagné, appuyé par monsieur Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité, de faire la levée de l'assemblée.

Et la séance est levée Sine Die vers 22 heures 15.

Robert Duchesne
Maire

Gilles Lepage
Secrétaire-trésorier